

ASSEMBLÉE DU 25 MAI 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 mai 2023, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Brody Flannigan soulève une question en lien avec l'échéancier de la mise en service du nouveau site Web de la Société.

CA-2023-046

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2023
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Octroi contrat – travaux de réparation d'une section de la dalle de béton au CEE (DS2023-035-03)
 - 4.2 Approbation de dépense – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : ajustement du prix de l'acier (DS2020-146-03)
 - 4.3 Contrat annuel de support et entretien du progiciel HASTUS (DS2023-076-08)
 - 4.4 Modification de contrat – démolition et réaménagement du terminus des Promenades – Plans et devis (DS2022-105-03)
 - 4.5 Modification de contrat – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : remplacement de la clôture des ateliers municipaux (DS2020-146-03)

5. **Direction des finances**
5.1
6. **Direction des ressources humaines**
6.1
7. **Direction expérience client**
7.1 Modifications de service – automne 2023
8. **Direction des ressources informationnelles**
8.1
9. **Direction de l’approvisionnement**
9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
10.1
11. **Levée de l’assemblée**

Adoptée à l’unanimité

CA-2023-047

Adoption du procès-verbal de l’assemblée du 27 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 27 avril 2023
 soit adopté.

Adoptée à l’unanimité

CA-2023-048

Octroi contrat – travaux de réparation d’une section de la dalle de béton au CEE (DS2023-035-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d’offres public dans le but d’octroyer un contrat pour réaliser des travaux de réparation d’une section d’une dalle de béton au CEE;

ATTENDU QUE suite à cet appel d’offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes incluses)
10570389 Canada inc. (RN Civil)	184 699,18 \$
Les Industries CAMA	310 045,06 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-046;

ATTENDU la recommandation du directeur exécutif, opérations, projets et excellence opérationnelle et du directeur de l’approvisionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
 APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les travaux de réparation d'une section de la dalle de béton au CEE soit octroyé à 10570389 Canada inc. (RN Civil), au montant de 184 699,18 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-049

Approbation de dépense – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : ajustement du prix de l'acier (DS2020-146-03)

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par résolution CA-2021-059, la Société octroyait un contrat à Couillard Construction Itée, au montant de 29 735 310,66 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de prolongement du Rapibus et de la piste cyclable jusqu'au boulevard Lorrain;

ATTENDU QUE l'entrepreneur général Couillard Construction Itée a présenté une demande d'ajustement du prix de l'acier pour toute la période des travaux, le tout conformément aux termes du contrat;

ATTENDU QU'après analyse des bons soumis par l'entrepreneur général, la firme chargée de la surveillance des travaux recommande le paiement du montant demandé;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-041;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QU'un paiement à Couillard Construction Itée pour l'ajustement du prix de l'acier, pour toute la durée des travaux, au montant de 117 155,35 \$, taxes incluses, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-050

Contrat annuel de support et entretien du progiciel HASTUS (DS2023-076-08)

ATTENDU QUE le 28 novembre 2012, par résolution CA-2012-170, la Société octroyait le contrat pour la mise à niveau du logiciel HASTUS à la firme Giro inc., au montant de 1 400 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le logiciel HASTUS est utilisé pour la confection des horaires et la gestion du service de transport régulier de la Société et qu'il comporte les modules HASTUS-Véhicule, Hastus-Crew, CrewOpt, Minibus, HASTUS-Roster interactif, HASTOP, Geo, Hastinfo 2016, HastinfoWeb, Hastus-ATP, Hastus-DailyCrew, Bid, BidMonitor et Selfservice version 2013 ainsi que DailyVehicule version 2016;

ATTENDU QUE Giro inc. est le seul contractant possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet;

ATTENDU QUE Giro inc. offre d'effectuer le support et l'entretien du logiciel HASTUS, pour la période du 16 juin 2023 au 15 juin 2024 à un coût annuel de 174 908 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-040;

ATTENDU la recommandation du directeur exécutif, opérations, projets et excellence opérationnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le support et l'entretien du logiciel HASTUS, pour la période du 16 juin 2023 au 15 juin 2024, soit octroyé à Giro inc., au montant de 201 100,47 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-051

Modification de contrat – démolition et réaménagement du terminus des Promenades – Plans et devis (DS2022-105-03)

ATTENDU QUE le 25 août 2022, par résolution CA-2022-097, la Société octroyait un contrat pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la démolition et le réaménagement du terminus des Promenades à QUADRIVIUM CONSEIL INC., au montant de 132 220,10 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'en date du 21 mars 2023, un montant total d'honoraires additionnels, au montant de 16 645,53 \$, taxes incluses, a été autorisé selon la délégation de pouvoir du Conseil d'administration (règlement 169). Ceci représente 12,59 % du montant du contrat octroyé à QUADRIVIUM CONSEIL INC.;

ATTENDU QU'à la demande de la Ville de Gatineau, la Société doit fournir un plan d'implantation détaillé qui met en évidence les îlots de verdure ainsi que les aménagements pour le transport actif;

ATTENDU QUE QUADRIVIUM CONSEIL INC. a soumis une demande d'honoraires additionnels, au montant de 3 794,18 \$, taxes incluses, pour la production de ce plan qui n'était pas prévu au contrat;

ATTENDU QUE le montant total des honoraires additionnels, incluant la présente demande, s'élève à 20 439,71 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat, pour les honoraires additionnels pour la démolition et réaménagement du terminus des Promenades – Plans et devis octroyé à QUADRIVIUM CONSEIL INC., au montant de 3 794,18 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-052

Modification de contrat – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : remplacement de la clôture des ateliers municipaux (DS2020-146-03)

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par résolution CA-2021-059, la Société octroyait un contrat à Couillard Construction Itée, au montant de 29 735 310,66 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de prolongement du Rapibus et de la piste cyclable jusqu'au boulevard Lorrain;

ATTENDU QUE les travaux de prolongement du Rapibus entre le boulevard Labrosse et le boulevard Lorrain prévoient l'enlèvement et la réinstallation de la clôture située sur le terrain de la Ville ainsi qu'une section de celle située sur le terrain de Transport Thom. Ces deux clôtures existantes sont de 2,4 m de haut et elles sont munies de fil barbelé à leurs extrémités;

ATTENDU QUE les plans conçus par le Consortium GDR (C-GDR) montraient une clôture d'une hauteur de 1,5 m au lieu de 2,4 m et sans fil barbelé pour la clôture à remettre sur le terrain de la Ville;

ATTENDU QUE l'entrepreneur général avait déjà réinstallé 195 sur 435 m de clôture de 1,5 m de haut sur le terrain de la Ville. Son enlèvement et son remplacement par une clôture de 2,4 m de haut coûtent 63 759 \$, selon la proposition de prix soumise par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE le prix soumis par l'entrepreneur pour la réinstallation de la partie restante de la clôture de la Ville (240 m), avec fil barbelé, est de 75 819,76 \$. Étant donné que le coût prévu dans le contrat pour l'installation de la clôture de 1,5 m de haut sur 240 m est de 36 561,60 \$, le coût net additionnel pour l'installation d'une clôture de 2,4 m de haut est donc de 39 258,16 \$;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une bande riveraine végétalisée le long du cours d'eau situé sur le terrain de Transport Thom réduit une partie de son terrain qui est de nature commerciale, ce dernier a demandé à être compensé par le prolongement de sa clôture aux frais de la Société. Le coût soumis par l'entrepreneur pour prolonger la clôture de Transport Thom est de 35 592,95 \$;

ATTENDU QUE les coûts soumis par l'entrepreneur en lien avec les clôtures de la Ville et de celle de Transport Thom ont été analysés et recommandés par la firme Cima+ qui est en charge de la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-043;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat, pour la réinstallation des clôtures de la Ville et de Transport Thom octroyé à Couillard Construction ltée, au montant de 138 610,11 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-053

Modifications de service – automne 2023

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2017-2026 de la Société prévoit dans son premier but stratégique de placer le client au cœur des décisions et actions;

ATTENDU QUE la Société fait face actuellement à une pénurie de main-d'œuvre pour livrer le service et que des annulations de service doivent être faites sur une base quotidienne;

ATTENDU QUE les travaux de construction du corridor Rapibus entre les stations Labrosse et Lorrain se termineront prochainement et que cette nouvelle infrastructure offrira de nouvelles opportunités de déplacement pour notre clientèle;

ATTENDU QUE la croissance démographique se poursuit dans le secteur du Plateau et que l'achalandage du secteur continue de croître;

ATTENDU QUE la reprise de l'achalandage se fait graduellement avec le retour des fonctionnaires fédéraux, qu'une augmentation des validations est observée à bord des autobus de la Société et que des doubleurs sont nécessaires pour pallier à ces augmentations tout en gardant une flexibilité;

ATTENDU QUE les niveaux de service du samedi ont dû être réduits au printemps 2022 et qu'une harmonisation des horaires du samedi et du dimanche est souhaitée;

ATTENDU QUE la Société respecte les ententes de service en vigueur avec les institutions scolaires de niveau secondaire et que l'offre de service doit être ajustée en fonction des besoins pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE certains ajustements de service sont nécessaires sur l'ensemble du réseau pour garantir la capacité de la Société à livrer le service planifié;

ATTENDU QUE les réductions proposées sur certaines lignes moins utilisées permettent de réaffecter les ressources sur les corridors structurants où la demande est plus importante;

ATTENDU QUE les modifications de parcours suivantes pour l'automne 2023 sont proposées :

Pour le service régulier :

- Ligne 11 : Ligne retirée;
- Ligne 17 : Ligne retirée;
- Ligne 18 : Parcours prolongé jusqu'à la station Lorrain via le corridor Rapibus;
- Ligne 22 : Ligne retirée;
- Ligne 23 : Parcours modifié;
- Ligne 24 : Ligne retirée;
- Ligne 25 : Parcours modifié;
- Ligne 26 : Parcours modifié;
- Ligne 32 : Nouveau parcours en remplacement de la ligne 134 visant à assurer un lien plus direct entre l'ouest du Plateau et le centre-ville;
- Ligne 34 : Parcours modifié;
- Ligne 68 : Parcours modifié pour offrir une desserte jusqu'à la station Lorrain;
- Ligne 72 : Nouveau parcours pour desservir le boulevard Saint-René entre la station Labrosse et la station Lorrain. Le parcours sera offert dans une seule direction;
- Ligne 73 : Parcours modifié;
- Ligne 74 : Parcours modifié pour avoir un lien plus direct entre le boulevard Maloney et la station Lorrain en pointe du matin seulement;
- Ligne 75 : Parcours modifié;
- Ligne 77 : Parcours modifié. La ligne sera offerte dans une seule direction seulement;
- Ligne 78 : Parcours modifié. La ligne sera offerte dans une seule direction seulement;
- Ligne 79 : Parcours modifié;
- Ligne 85 : Parcours modifié pour desservir les mêmes arrêts au centre-ville d'Ottawa que la ligne 87;
- Ligne 88 : Ligne retirée;
- Ligne 93 : Parcours modifié pour accroître la desserte du secteur Angers;
- Ligne 94 : Parcours modifié pour accroître la desserte du secteur Angers;
- Ligne 97 : Parcours modifié pour offrir un accès plus direct à la station Lorrain via l'autoroute 50;
- Ligne 134 : Ligne retirée et remplacée par la ligne 32;
- Ligne 400 : Parcours prolongé jusqu'à la station Lorrain via le corridor Rapibus;
- Ligne 800 : Parcours prolongé jusqu'à la station Lorrain via le corridor Rapibus.

Pour le service intégré :

École secondaire de la Cité : ajout de deux voyages de la ligne 726 pour pallier à l'utilisation croissante du service par les élèves de l'école.

Collège Nouvelle-Frontière : parcours modifiés pour ajuster l'offre à la demande, et aux nouveaux parcours dans le secteur Lorrain.

- Ligne 533 : Ligne retirée;
- Ligne 534 : Ligne retirée;
- Ligne 549 : Parcours modifié;
- Ligne 550 : Parcours modifié;
- Ligne 566 : Parcours modifié;
- Ligne 571 : Parcours modifié;
- Ligne 576 : Parcours modifié.

École secondaire Hormisdas-Gamelin : parcours modifié pour raccourcir le trajet dans une portion non utilisée.

ATTENDU QUE ces modifications n'ont aucun impact sur le budget d'amélioration de service;

ATTENDU QUE ce service requiert le même nombre de chauffeurs;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE les modifications de parcours plus amplement décrits au préambule de la présente résolution soient approuvées et apportées à l'offre de service à compter du 28 août 2023;

QUE les horaires des fins de semaine soient harmonisés, et que les niveaux de services du samedi et du dimanche soient ajustés partiellement en fonction des ressources actuelles.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-054

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée